



CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES

**SERVICE : ADMINISTRATION  
GENERALE**

**SEANCE DU : 15 décembre 2025**

**DELIBERATION N° : 1**

**RAPPORTEUR : Mme Véronique RAVON**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), l'obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et à la réception du rapport d'activité 2024 de la Métropole du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

Ce rapport comporte plusieurs chapitres :

1. La Métropole du Grand Nancy
2. Une Métropole qui se transforme
3. Une Métropole attractive
4. Une Métropole de proximité
5. Une Métropole solidaire
6. Ressources.

Ce rapport a été communiqué lors de la séance du Conseil métropolitain du 19 juin 2025.

Il devra être mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la séance du Conseil Municipal.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2024 de la Métropole du Grand Nancy.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Jean PATRAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Aurélie MOTEL, M. Christian REGNIER, Mme Mireille HINZELIN, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS.

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Axel FRANCOIS et M. Claude VAUTHIER.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Sandrine LAVAL avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE

M. Patrick PECHINE avait donné pouvoir à M. William LOMBARD

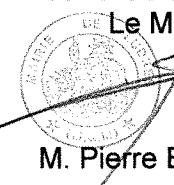
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON

M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 décembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

  
Le Maire  
M. Pierre BOILEAU